

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
COMMUNE D'ANNAYNombre de membres  
Afférents au conseil Municipal : 8  
En exercice : 8  
Présents : 7**Vote**  
**Votants : 8**  
**Dont procuration : 1**  
**Pour : 8**  
**Contre :**  
**Abstention**[Date de la convocation](#)  
[Date d'affichage](#)  
**Le mardi 2 juin 2026****Objet**  
**REDEVANCE D'OCCUPATION DU**  
**DOMAINE PUBLIC (RODP)**  
**ORANGE 2026**[Numéro de la délibération](#)  
**058-2026**[Acte rendu exécutoire après](#)  
[Dépôt en Sous-Prefecture le :](#)  
**Le jeudi 11 juin 2026**[Publication faite le :](#)  
**Le jeudi 11 juin 2026**[Pour extrait conforme](#)[Signature du secrétaire de séance](#)  
Gwenaëla Pacheu[Signature du Maire](#)  
Éric CASTILLE

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juin à 18 heures 30. Le conseil Municipal de la commune d'ANNAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire.

Etaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Serge Havard, Thierry Bardez

Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Marc Rousselot (Pouvoir à Éric Castille)

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par les installations et réseaux de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance,

Considérant que le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE pour l'année 2026 est calculé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Considérant que le montant de cette redevance est fixé à 1 396,27 euros,

**Après en avoir délibéré,****DÉCIDE :**

- D'approuver le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par ORANGE pour l'année 2026, fixé à 1 396,27 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant

\_\_\_\_\_ Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.